

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024 à 18h30

N°DCM2024.04.10/03

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : M. Thierry Alain BETHAZ

Rapporteur : M. Claude THABUIS

Conseillers en exercice : trente-trois

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Nadège CHATEL, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Pascal MEYNENT (Procuration à L. POTIER GABRION), Benoît CHAMBOURDON (Procuration à M. FISCHER), Nicole RANNARD (Procuration à P. CONTAT), Patrice JUPILLE (Procuration à M. LOCATELLI), Saïda HADDOUR (Procuration à P. DUCIMETIERE)

Conseillers votants : trente-trois

Objet : Budget annexe 2024 du parc des expositions

Les opérations comptables liées à la délégation de service public (DSP) pour la Foire exposition sont regroupées dans un budget annexe spécifique relevant de la nomenclature comptable M4 (Services Publics Industriels et Commerciaux - SPIC) et soumis à TVA.

Le budget est voté avec une reprise anticipée du résultat de 2023 avec la proposition d'affectation suivante :

- La section de fonctionnement dégage un résultat de clôture de 469 345.67€
- La section d'investissement a un besoin de financement global de 15 421.85€ provenant du solde d'exécution.

Afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, l'affectation du résultat proposée est la suivante :

- Section d'investissement c/1068 pour 15 421.85€
- Section de fonctionnement c/002 pour 453 923.82€

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 645 923.82€. Elles se composent de la taxe foncière pour 52 000€, des charges d'intérêts liées à l'amortissement du prêt pour 5 213.39€ et du virement à la section d'investissement pour 588 710.43€

Les recettes de fonctionnement sont constituées par la refacturation de la taxe foncière et la reprise d'une partie du résultat de 2023 en recette de fonctionnement pour 453 923.82€. Figure également en recette 140 000€ de redevance DSP de la foire pour l'année 2024.

En section d'investissement est inscrit en réserve d'investissement 454 449.43€. Cette réserve correspond à l'excédent de la section d'investissement au budget 2024.

Le remboursement du capital de l'emprunt mobilise 134 261€. Pour mémoire la collectivité a souscrit, pour financer en partie la création de la nouvelle halle d'exposition, un emprunt de 2 040 000€ d'une durée de 15 ans (fin en 2035), au taux fixe de 0.32% et générant une annuité de 139 507€. Au 1^{er} janvier 2024 le capital restant dû s'élève à 1 639 783.39€.

Section de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2024.

- Section de fonctionnement équilibrée à 645 923.82€, dont virement à la section d'investissement 588 710.43€ ;
- Section d'investissement équilibrée à 604 132.28€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants,
Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 13 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 du Parc des Expositions

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2131-1 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 16 avril 2024
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 10 avril 2024

Le Secrétaire de séance
Thierry Alain BETHAZ

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

